



Naissance d'un enfant en Arménie de parents non mariés: inscription dans le registre suisse de l'état civil

03/2022

Documents à soumettre

- acte de naissance original (*) de l'enfant
- acte officiel original (*) établissant le lien de filiation ou la reconnaissance de paternité

Pour le parent de nationalité étrangère non encore inscrit dans le registre suisse de l'état civil:

- acte de naissance (*) original
- attestation d'état civil (*) en original **avant** le mariage mentionnant les mariages dissous, et en plus
 - Si le conjoint était divorcé:
 - Certificat de divorce (*) avec date d'entrée en force
 - Si le conjoint était veuf/veuve:
 - certificat de décès (*) original
- certificat de domicile (*) original au moment du mariage
- copie du permis de séjour pour les résidents étrangers en Arménie

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Légalisation / Traduction / Apostille

Avant d'être remis à la représentation suisse, tous les documents originaux marqués d'un (*) doivent être apostillés, traduits dans une langue nationale suisse et légalisés par un notaire

Veuillez apporter une copie du jeu complet de documents pour l'ambassade

Ministry of Justice of the Republic of Armenia
3/8 Vazgen Sargsyan Street
0010 Yerevan
<https://www.moj.am/en/page/apostille>
E-mail: info@moj.am

Les documents d'état civil sont établis par:
Civil Status Acts Registration Services
Ministry of Justice of the Republic of Armenia
https://www.moj.am/en/services/civil_registry
Email: gkag@moj.am

Le Certificat de domicile peut être commandé ici : [Passport and Visa Department of RA](#)

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.